

OLYMPUS



NORMES MONDIALES :
LES ATTENTES D'OLYMPUS
ENVERS LES TIERS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Notre but, nos valeurs fondamentales et notre conduite	
SECTION 1	4
Nous devons concevoir des produits et des services de qualité	
SECTION 2	5
Nous devons offrir un lieu de travail sûr, inclusif et respectueux	
SECTION 3	6-8
Nous devons exercer nos activités d'une manière éthique et licite	
SECTION 4	9
Nous devons protéger les informations de l'entreprise	
SECTION 5	10
Nous devons faire preuve d'intégrité dans nos interactions avec les clients, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes	
SECTION 6	11
Nous devons être une entreprise citoyenne exemplaire	
SOULEVER DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS	12
LIGNE D'INTÉGRITÉ OLYMPUS	13

CHEZ OLYMPUS,
NOTRE **PHILOSOPHIE**
S'ARTICULE AUTOUR
DE NOTRE **BUT**,
NOS **VALEURS**
FONDAMENTALES ET
NOTRE **CONDUITE**.

Tiers

Un tiers est une entreprise, une organisation ou un individu externe, qui n'est ni la propriété, ni sous le contrôle, ni employé d'une entreprise membre d'Olympus Group, qu'Olympus a engagé ou à qui Olympus a l'intention de confier un contrat pour fournir des biens ou des services ou s'engager dans des activités commerciales avec ou au nom d'une entreprise membre d'Olympus Group.

Olympus Corporation, y compris nos filiales, nos groupes commerciaux, nos divisions et nos entités opérationnelles (ensemble « Olympus »), a adopté le code de conduite international d'Olympus (« Code international d'Olympus »), qui intègre notre philosophie d'entreprise composée de notre but, de nos valeurs fondamentales et de notre conduite.

Nous attendons de nos **tiers** qu'ils partagent nos valeurs, qu'ils respectent les règles de la concurrence libre et loyale et qu'ils agissent conformément aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies. Nous attendons également de nos tiers qu'ils agissent conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, en ce qui concerne les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption.

Les présentes normes mondiales (« normes mondiales ») ont été conçues pour guider nos tiers sur les valeurs fondamentales, principes et normes de comportement exigés par Olympus lorsqu'un tiers est engagé par ou au nom d'Olympus Group. Nous considérons nos tiers comme nos partenaires commerciaux et nous attendons d'eux le même niveau élevé d'intégrité que celui attendu de nos employés et de nos cadres.



NOUS DEVONS CONCEVOIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ.

SÛRETÉ, QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Olympus est synonyme de produits et services de haute qualité. Nos processus et procédures de gestion de la qualité contribuent à nous conformer aux exigences internationales. Nous améliorons continuellement nos produits, nos services et nos processus afin de garantir une satisfaction exceptionnelle de nos clients, la santé et la sécurité des patients et la sécurité des appareils.

NOS ATTENTES :

- Suivez les procédures, processus et normes de qualité requis pour contribuer à garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos produits et services.
- Signalez **tout** événement indésirable ou potentiellement indésirable ou toute plainte relative à la qualité des produits **immédiatement** à notre service d'assurance qualité et aux autres personnes compétentes, comme l'exige la réglementation locale.

NOUS DEVONS OFFRIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR, INCLUSIF ET RESPECTUEUX.

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

La dignité et le respect mutuel sont au cœur de nos relations interpersonnelles, avec nos tiers et avec toute personne que nous rencontrons dans le cadre de nos activités professionnelles. Nous ne tolérons pas les comportements de harcèlement ou de discrimination fondés sur des caractéristiques personnelles et/ou des attributs physiques tels que le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de la peau, le handicap, les opinions politiques, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses ou le milieu social.

NOS ATTENTES :

- Traitez tout le monde avec courtoisie, dignité et respect.
- Faites preuve de discernement et respectez les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.
- Valorisez un personnel diversifié et inclusif.





NOUS DEVONS EXERCER NOS ACTIVITÉS D'UNE MANIÈRE ÉTHIQUE ET LICITE.

CORRUPTION

Nous nous employons à exercer nos activités de manière équitable et avec intégrité. Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de pots-de-vin de la part de nos employés, de nos sous-traitants ou de tout autre tiers engagé ou agissant en notre nom.

NOS ATTENTES :

- Exercez vos activités commerciales en toute légalité et ne proposez, n'autorisez ou ne donnez jamais de pot-de-vin, de dessous-de-table ou tout autre paiement ou avantage illicite pour inciter ou récompenser de manière inappropriée un client ou pour obtenir ou conserver des activités commerciales.
- N'offrez jamais de cadeaux, de repas ou de divertissements dans le but d'influencer indûment les décisions commerciales d'une personne.
- Respectez toutes les exigences et procédures applicables et gérez les biens de manière appropriée si vous proposez des unités de démonstration ou d'évaluation ou des produits de prêt.
- Faites part de vos préoccupations et contactez la ligne d'intégrité Olympus à l'adresse suivante www.olympus.ethicspoint.com

NOUS DEVONS EXERCER NOS ACTIVITÉS D'UNE MANIÈRE ÉTHIQUE ET LICITE (SUITE).

CONFLITS D'INTÉRÊT

Divulgez les conflits potentiels entre vos propres intérêts et ceux d'Olympus. Communiquer clairement tout conflit éventuel peut contribuer à garantir l'absence d'influence réelle ou perçue sur les décisions de l'entreprise.

NOS ATTENTES :

- Divulgez tout conflit d'intérêt existant, potentiel ou perçu lorsque vous nouez une relation commerciale avec Olympus ou lorsque de tels conflits apparaissent.

CONCURRENCE LOYALE ET VEILLE ÉCONOMIQUE

Nos relations commerciales sont fondées sur une concurrence libre et loyale. Nous n'exerçons pas de pratiques commerciales déloyales et respectons toutes les lois sur la concurrence. Les violations des lois sur la concurrence/antitrust peuvent entraîner des amendes élevées et des sanctions pour l'entreprise et les individus.

NOS ATTENTES :

- Ne divulguez jamais d'informations sensibles et ne discutez jamais de sujets confidentiels avec des concurrents, tels que le prix, les secteurs d'activité, les volumes de vente ou le type et la quantité de produits vendus ou fabriqués.
- Ne proposez jamais aux concurrents d'influencer ou de fixer indûment les prix ou de partager les marchés. Ne suggérez jamais indûment d'exclure certains clients.
- Ne demandez jamais à un client potentiel des informations sur les prix ou autres conditions de vente proposées par nos concurrents.
- Exercez une concurrence loyale et évitez toute conduite qui constitue ou pourrait constituer une manipulation d'un appel d'offres ou d'un processus d'appel d'offres.

COMMERCE INTERNATIONAL

Nous sommes tenus d'adhérer aux lois du commerce international en matière d'importation et d'exportation et de jouer un rôle actif dans les mesures de contrôle. Il s'agit d'un domaine complexe et technique. Si vous faites du commerce international, travaillez en étroite collaboration avec votre représentant Olympus.

NOS ATTENTES :

- Sachez reconnaître les produits contrôlés et obtenez toutes les licences d'importation et d'exportation requises.
- N'effectuez jamais d'exportations vers des parties, pays ou entités soumis à des restrictions.
- Présentez des informations précises et exactes aux douanes et aux organismes de réglementation.
- Respectez les lois et réglementations commerciales applicables.

NOUS DEVONS EXERCER NOS ACTIVITÉS D'UNE MANIÈRE ÉTHIQUE ET LICITE (SUITE).

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET FRAUDE

Chez Olympus, nous faisons preuve de transparence à tous les niveaux et faisons de la prévention et de la détection des fraudes une priorité. Nous savons que nos actionnaires exigent des informations honnêtes et précises pour évaluer nos performances financières et commerciales.

NOS ATTENTES :

- Respectez les normes comptables applicables et tenez des livres et registres comptables complets et précis.
- Conformez-vous aux lois et règlements fiscaux applicables.
- Ne produisez jamais de faux rapports ou de fausses réclamations. Ne consignez jamais intentionnellement des informations inexactes ou ne manipulez jamais des informations comptables ou des états financiers.

GESTION DES TIERS

Toute activité illégale de la part de nos tiers peut nous mettre en cause et porter atteinte à notre réputation. Nous nous attendons à ce que nos tiers évaluent et vérifient soigneusement les tiers potentiels avant de travailler avec eux, et nous nous réservons le droit de mettre fin aux contrats avec les entreprises et les personnes dont les actions sont susceptibles de nous placer en situation de risque.

NOS ATTENTES :

- Ne travaillez qu'avec des sous-traitants, des partenaires commerciaux et d'autres tiers qualifiés.
- Évaluez les tiers et les partenaires commerciaux potentiels avant de vous engager dans des relations commerciales et réévaluez régulièrement les relations existantes.
- Exigez de ceux qui travaillent avec Olympus qu'ils comprennent ces normes mondiales et qu'ils se conforment à nos exigences en matière de corruption, pot-de-vin et autres activités illégales ou inappropriées.





NOUS DEVONS PROTÉGER LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE.

PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La protection des données personnelles est un principe fondamental de l'engagement d'Olympus envers les patients, les professionnels de santé, les partenaires commerciaux, les employés et les clients. Nous respectons le droit à la confidentialité des personnes en sauvegardant les données personnelles des individus et en les protégeant contre toute divulgation non autorisée ou illégale ou contre toute utilisation abusive. En outre, nous attendons de nos tiers qu'ils respectent toutes les exigences et les lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité lorsque des données personnelles sont collectées, stockées, utilisées et partagées.

NOS ATTENTES :

- Ne consultez ou n'utilisez jamais les données personnelles protégées stockées sur les équipements ou systèmes d'Olympus, à moins que les services que vous fournissez à Olympus ne l'exigent et que cet accès ou cette utilisation ne soit conforme à l'objectif initial pour lequel les données ont été recueillies.
- Examinez périodiquement les renseignements que vous créez ou détenez au sujet d'Olympus et détruisez ou éliminez légalement toute donnée personnelle dont vous n'avez plus besoin. Respectez toutes les exigences applicables en matière de conservation des données et des documents.
- Respectez toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.
- En cas d'incident impliquant des données personnelles, faites immédiatement appel à vos équipes locales de protection des données et de sécurité de l'information.

NOUS DEVONS FAIRE PREUVE D'INTÉGRITÉ DANS NOS INTERACTIONS AVEC LES CLIENTS, LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES.

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les efforts en matière de vente, de marketing et de promotion d'Olympus pour les produits de santé et de sciences de la vie sont et doivent être centrés sur le bénéfice du patient. Nous attendons de nos tiers qu'ils respectent le droit des professionnels de santé à prendre les meilleures décisions pour leurs patients. N'essayez pas d'influencer indûment ces décisions.

NOS ATTENTES :

- N'offrez jamais ou ne promettez jamais quelque chose de valeur pour encourager ou inciter un professionnel de santé à acheter ou à utiliser nos produits.
- Faites appel aux services de professionnels de santé et d'organismes de santé uniquement s'ils sont légitimement nécessaires, autorisés, documentés et payés selon la juste valeur marchande des services rendus.
- En ce qui concerne les produits Olympus, fournissez uniquement des informations qui sont utiles, précises, étayées par des preuves scientifiques et présentées de manière honnête.

PROMOTION DES PRODUITS OLYMPUS

Nos patients, les autres parties prenantes et le grand public nous font confiance pour fournir des informations honnêtes et précises sur nos produits. Nous attendons des tiers qu'ils fassent la promotion de nos produits de manière transparente, équitable et compréhensible, dans le respect des exigences réglementaires.

NOS ATTENTES :

- Communiquez toutes les informations sur les produits de manière véridique, en divulguant clairement les risques et les avantages et ne donnez jamais d'informations erronées ou incomplètes sur la sécurité.
- N'utilisez que du matériel promotionnel explicitement autorisé par Olympus.
- Respectez les exigences réglementaires locales lors de la promotion des produits.



NOUS DEVONS ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE EXEMPLAIRE.

ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement mondial est notre responsabilité. Ensemble, nous nous engagerons dans une gestion responsable des déchets et une utilisation responsable des ressources naturelles.

NOS ATTENTES :

- Nous attendons de nos tiers qu'ils exercent leurs activités dans le respect de l'environnement afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.
- Respectez les lois et réglementations environnementales applicables.

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES LOYALES

Dans toutes les activités de l'entreprise, Olympus respectera les droits de l'Homme et interdira le travail forcé, le travail des enfants ou la discrimination illégale. Nous évitons de faire appel à des fournisseurs qui ne respectent pas ces principes.

NOS ATTENTES :

- Respectez et protégez les principaux droits de l'Homme, respectez le droit du travail et n'utilisez aucune forme de travail forcé, obligatoire ou par des enfants.
- Agissez conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.
- Sachez reconnaître les signes de la traite des personnes et du travail forcé et signalez immédiatement toute violation des droits de l'Homme.
- Ne travaillez jamais directement ou indirectement avec des organisations ou des groupes antisociaux qui menacent l'ordre et la sécurité sociale et ne les encouragez pas.



SOULEVER DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS.



Faire preuve de discernement et demander conseil

Les directives contenues dans les présentes normes mondiales ne sont pas exhaustives. Si vous n'êtes pas sûr de la manière dont ces normes mondiales ou une autre norme s'appliquent, posez des questions et demandez conseil.

Identifier et réagir à un comportement inapproprié

Soyez transparent avec Olympus et demandez une assistance immédiate si vous commettez une erreur ou si vous êtes témoin des erreurs d'autres personnes.

Chacun est tenu de signaler tout comportement illégal. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de faire part de ses inquiétudes concernant une éventuelle inconduite, et nous vous encourageons à vous manifester et à signaler toute préoccupation à Olympus. Vous pouvez contacter votre représentant Olympus ou la ligne d'intégrité.

Olympus ne tolère pas la discrimination ou les représailles à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, signalent leurs préoccupations ou prennent part à une enquête, même si, en fin de compte, les preuves sont insuffisantes pour confirmer une plainte ou une préoccupation légitime.



LIGNE D'INTÉGRITÉ OLYMPUS

La ligne d'intégrité Olympus à l'adresse www.olympus.ethicspoint.com est un service offert par une entreprise indépendante. Elle est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Tous les signalements sont traités de manière confidentielle et font l'objet d'une enquête appropriée.

La ligne d'intégrité Olympus est à la disposition de tous les employés et des tiers qui souhaitent signaler une éventuelle violation. Votre appel à la ligne d'intégrité ou votre demande sur le site Web ne peuvent être retracés. Vous pouvez rester anonyme lorsque vous faites un signalement, dans la mesure où la loi locale le permet.





EXPRIMEZ-VOUS : LIGNE D'INTÉGRITÉ OLYMPUS

WWW.OLYMPUS.ETHICSPPOINT.COM

Normes mondiales : Les attentes d'Olympus envers les tiers, adoptées le 25 février 2021.